

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES

NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

Du LUNDI 8 Juillet 1793, l'an 2^e. de la République.

Le Bureau des *Nouvelles Politiques*, &c. Feuille qui paroît tous les jours, est rue Neuve des Petits-Champs, près celle de Richelieu, n^o. 134. Le prix de l'abonnement est de 36 liv. par an, 18 liv. pour six mois, & 10 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être adressées au citoyen FONTANILLE, Directeur du Bureau, & non à d'autres. L'abonnement doit commencer le premier d'un mois, & on ne reçoit point de lettres non affranchies.

ANGLETERRE.

De Londres, le 21 juin.

LE roi a prorogé les chambres du parlement jusqu'au mardi 13 du mois d'août prochain. Voici les discours qu'il a prononcés dans cette circonstance.

Milords & messieurs.

La fermeté, la sagesse & le patriotisme qui ont si éminemment distingué votre conduite dans les événemens nombreux & importants qui ont eu lieu pendant la session actuelle, demandent de ma part une reconnaissance particulière.

Votre détermination bien prononcée de maintenir la constitution établie, & les sentimens analogues que mes sujets ont si fortement & si généralement manifestés, ne pourroient manquer de rendre inefficaces toutes les tentatives faites pour troubler la tranquillité intérieure de ce royaume. Je ne doute aucunement que vous n'encouragiez dans vos comités respectifs, la continuation de la même attention vigilante sur cet objet important.

Les succès rapides & signalés qui ont accompagné, dès le commencement de la campagne, les opérations des armées combinées, les forces respectables & puissantes que vous avez mises en état d'employer par mer & par terre, & les mesures que j'ai concertées avec d'autres puissances pour la continuation efficace de la guerre, font espérer que le conflit important dans lequel nous nous sommes engagés, aura des résultats heureux.

Ce n'est que par la persévérance dans nos efforts vigoureux, & en essayant de tirer parti des avantages que nous avons déjà obtenus, que nous pouvons atteindre le grand but que j'ai toujours eu en vue, le rétablissement de la paix, fondé sur des bases qui pourront assurer notre tranquillité permanente, & celle de toute l'Europe.

Messieurs de la chambre des communes.

Je vous dois le témoignage de ma reconnaissance particulière pour le zèle & la promptitude avec lesquels vous avez accordé les subsides nécessaires, & j'observe, avec plaisir, que vous avez été en état de pourvoir libéralement aux besoins du service public d'une manière très-peu onéreuse pour mon peuple.

Milords & messieurs.

Les arrangemens que vous avez pris pour le gouvernement des possessions britanniques dans l'Inde, & pour régler notre commerce avec cette partie du monde, assureront & augmenteront indubitablement les grands avantages que nous avons déjà retirés de ces possessions précieuses.

Je n'ai pu voir, sans intérêt, les embarras qui se sont récemment manifestés dans l'état du crédit commercial; mais les mesures que vous avez prises pour arrêter les progrès de ce mal, paroissent déjà avoir produit des effets très-salutaires, & tandis qu'elles ont été une nouvelle preuve de votre attention aux intérêts de mon peuple, leur succès ne laisse aucun doute que les embarras qu'on a éprouvés ne proviennent d'un concours de causes temporaires, & non d'une diminution réelle des richesses nationales & des ressources permanentes de ce pays.

Je vois, avec la plus grande satisfaction, les résultats de la protection efficace que j'ai été mis en état d'accorder au commerce de mes sujets depuis le commencement de la guerre. Je suis persuadé en même-tems que si, par des revers inévitables, notre intérêt commercial eût été lésé d'une manière encore plus sensible, on n'auroit pas oublié que nous combattons pour notre sûreté, & pour la conservation permanente des avantages les plus frappans & les plus estimables, dont la providence ait jamais permis à aucune nation de jouir.

Discours du chancelier.

Milords & messieurs.

La volonté royale de S. M. est, & il lui plaît, que ce parlement soit prorogé jusqu'au mardi 13 août prochain, pour être alors, assemble ici, & ce parlement est en conséquence prorogé jusqu'au mardi 13 août prochain.

FRANCE.

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE.

Extrait d'une lettre particulière de Nantes, le 2 juillet.

J'ai à peine le tems, mon bon ami, de vous faire un récit succinct de ce qui vient de se passer ici. Nantes a été attaqué samedi jour de S. Pierre; je n'ai jamais vu rien de si terrible: les révoltés ont commencé, du vendredi au samedi, une canonnade qui a duré vingt-une heures avec la plus grande vivacité. Les quatre coins de la ville étoient

tout en feu : les habitans & les troupes renfermées dans Nantes se font défendus avec un courage incroyable ; elles ont fait sur l'ennemi un feu qui égaloit bien le sien. Cet état d'attaque & de défense a duré trois jours ; mais avec moins de vivacité les jours suivans. Enfin, aujourd'hui mercredi, on n'entend plus rien. Les révoltés ont considérablement perdu, ils ont au moins 1500 blessés ; le nombre de leurs morts est considérable. On a trouvé de ces derniers deux cents sur une seule route, malgré leur attention à les cacher. Plusieurs de leurs chefs ont été tués. C'est un nommé *Charette*, lieutenant de vaisseau, & *Dervilly*, ci-devant colonel, qui les commandent. Nous avons eu près de 400 blessés, & peu de morts. Je n'en ai pas moins versé des larmes amères sur le sort de nos malheureux freres. Les dernières paroles de quelques malheureux m'affectèrent singulièrement, ils disoient en expirant qu'ils étoient contents de mourir pour la patrie. Tous les individus, dans cette journée, se font montrés on ne peut pas mieux ; les femmes se font presque toutes empressées de tailler des bandes, de faire de la charpie, de préparer des appareils en tout genre, & de soigner les blessés : chacun apportoit du linge, du vin, des oranges, &c. En un mot, les malades ont reçu & reçoivent encore tous les secours qu'ils ont droit d'attendre.

Jusqu'à ce moment, nous nous attendions à une nouvelle attaque ; mais aujourd'hui on n'apperçoit plus aucun des révoltés ; nous ne savons s'ils vont chercher de nouvelles forces : nous en attendons aussi à chaque instant. Plaise au ciel qu'elles nous arrivent ! Néanmoins, les habitans abandonnés à eux-mêmes se batront jusqu'à la mort, &c.

De Paris, le 8 juillet.

L'escadre russe, partie de Cronstadt & de Reval, est commandée en chef par l'amiral Tschitgakof ; elle est composée de 26 vaisseaux, de 9 frégates & de 6 cutters. On assure que cette escadre croisera dans la Baltique, & ira jusqu'à Copenhague, à l'exception cependant d'un certain nombre de vaisseaux, qui paroît avoir une plus longue destination.

(Extrait de la gazette de Hambourg.)

Les forces départementales qui s'avancent contre la capitale, fixent toute l'attention & la sollicitude de la convention & du peuple de Paris. Le bruit général se répand que l'armée du Calvados est à Nantes : on a battu le rappel dans toutes les sections pour la levée des bataillons qui doivent marcher vers Evreux. Plusieurs sections ont eu recours à la voie du sort pour fournir leur contingent. Toute la gendarmerie qui étoit à Paris, est partie : la levée des bataillons éprouve cependant des obstacles & des lenteurs que le patriotisme & l'intérêt parviendront à surmonter.

Qu'il nous soit permis de suspendre pour un moment le récit des opérations politiques & militaires, pour présenter à nos lecteurs le tableau touchant de la fête que Geneve vient de célébrer en l'honneur de J. J. Rousseau : tout ce qui rappelle la mémoire de ce grand homme intéresse & attendrit. La marche de la fête a été ouverte par une musique brillante, & le buste de Rousseau étoit porté en triomphe, précédé des comités, au milieu desquels étoient les officiers-municipaux : venoit ensuite la déclaration des droits & des devoirs du citoyen, imprimée en gros caractères sur une grande feuille de papier, attachée au bout d'une pique. L'assemblée nationale suivait ; ensuite les chœurs de jeunes garçons & de jeunes filles : celles-ci portoient la déesse de la Liberté. On remarquoit avec attendrissement, à la tête des meres, la sœur de lait de Rousseau : les vieillards & les

clubs fermoient la marche. On s'est arrêté devant la maison où naquit ce grand homme, & sur laquelle on lit ces mots : Ici est né J. J. Rousseau, le 28 juin 1712. Une jeune fille charmante, représentant Sophie, lui a posé une couronne de roses sur la tête, & lui a chanté un couplet. Le petit Emile s'est présenté ensuite pour chanter aussi un couplet ; les groupes ont répété le refrain en chœur : on a couvert de fleurs le buste de Rousseau, & la fête s'est terminée par un repas patriotique dans le bastion.

CONVENTION NATIONALE.

Lettre de Beisser, général de brigade, commandant temporaire de la ville & château de Nantes, aux représentans du peuple, commissaires de la convention près l'armée des côtes de Brest.

La ville de Nantes étoit depuis long-tems entourée par les brigands. Hier 29, une première attaque a fait connoître aux Nantois quels ennemis ils ont à combattre, & aux ennemis, quelle est la valeur des républicains, & leur supériorité sur la furcur brutale de bandits, dignes satellites des prêtres & des tyrans. Voici les détails de cette affaire.

« La prie de Niort avoit déterminé à lever le camp de Saint-Georges ; le camp, dont le flanc gauche se trouvoit découvert, & dont les ouvrages n'étoient point achevés, n'offroit plus à la ville qu'une foible défense. Le général en chef, résolu de prendre un poste aussi nécessaire à la sûreté de la place & de ses communications, s'étoit mis à la tête des meilleures troupes, & devoit, à l'entrée de la nuit, se mettre en marche pour cette expédition. Des circonstances majeures ont retardé, & les bataillons bivouaquèrent au-delors des barrières. Le 29, à deux heures & demie, de fréquentes décharges d'artillerie annoncèrent l'arrivée des brigands. La veille, 50 à 60 cavaliers ennemis étoient venus insulter nos avant-postes : quelques-uns même avoient osé sommer le faubourg de la Solimiere, de se soumettre à l'armée catholique, & de mettre bas les armes. Vu l'inutilité de ce poste pour la défense de la place, je l'abandonnai, & fis rentrer la troupe qui le gardoit dans la ville, après avoir invité les habitans patriotes à me suivre avec leurs familles & leurs effets. Ce fut par-là que commença l'attaque. Les brigands de la lande de Raugon se portèrent en foule à la Solimiere avec trois piéces de canon & leurs pierriers, tandis que les camps de Clon & de la Croix se déploierent sur le poste St-Jacques avec quelques piéces de canon. J'avois fait déjà quelques préparatifs pour la défense du Pont Rousseau. Une piéce de 18 que j'avois fait mettre en batterie dans la prairie d'Aurillac, enfiloit le village de Solimiere.

On avoit abattu, par mon ordre, les arbres qui pouvoient cacher ou protéger les ennemis, & nuire au jeu de nos piéces ; enfin des postes nombreux étoient placés dans les lieux les plus exposés : l'artillerie des ennemis ne nous causoit aucun dommage. Le succès de la nôtre fut si complet, que trois fois le drapeau blanc fut renversé ; grand nombre de brigands mordirent la poussière.

Les camps de Clon & de la Croix furent défendus avec vigueur par le général Boisguyon. Les ennemis se portèrent avec tant de fureur sur ces deux points, que cette attaque étoit la principale. Instruit d'une nouvelle chaîne qui se portoit sur la route de Rennes, j'y cours : je pourvus à tout. Mes troupes marcherent avec fermeté malgré le feu des ennemis : nos troupes démonterent la plupart de leurs piéces ; une tomba entre mes mains. Enfin, après une canonnade de 18 heures, le combat finit : les rebelles se disperserent, & les troupes passerent la nuit au bivouac. Plusieurs de mes soldats, dans une sortie, mirent le feu à plusieurs maisons qui seroient de redoute aux brigands.

La nuit s'est passée sans événemens : au point du jour, la canonnade a recommencé, les rebelles ont été repoussés avec perte. La grande route de Rennes étoit déjà libre; quelques brigands ont essayé d'établir deux pièces sur la route de Paris; mais ils ont été repoussés & chassés. Toutes nos troupes, officiers & soldats, ont fait des merveilles dans cette affaire.

(Présidence du citoyen Thuriot.)

Supplément à la séance du samedi 6 juillet.

On autorise le département de l'Yonne à prendre sur la recette de ses contributions une avance de 500 mille livres pour subsistances. — Des indemnités seront accordées aux électeurs de tous les départemens; on les prendra sur les sous additionnels. — Un officier de l'armée des Alpes vient, au nom de ses camarades, adhérer formellement aux grandes mesures prises par la convention; il se plaint de ce que des soulèvements, coûtant 15 liv. la paire, ne durent que quinze jours. — Les ci-devant cochers de fiacres, actuellement loueurs de carrosses, réclament le bénéfice de la loi qui permet à tout homme de disposer de sa propriété; ils demandent la suppression de la taxe des courtes. Cette pétition est renvoyée à un comité.

Une députation de la section du Luxembourg se présente à la barre; cette section, disposée à marcher toute entière contre les rebelles de l'Eure, demande, 1°. que les 48 sections de Paris marchent en masse dans le département de l'Eure, pour porter aux bons le baiser fraternel, & aux méchans la mort; 2°. que tous les citoyens indistinctement, depuis l'âge de 16 ans jusqu'à celui de 50, seront en réquisition, & composeront cette force armée; 3°. que le conseil exécutif est chargé de faire préparer des vivres, armes & effets pour l'entretien de cette armée; 4°. que des commissaires, pris dans le sein de la convention, iront dans les sections presser l'exécution du présent décret. — Ces propositions sont renvoyées au comité de salut public.

Le traître Charrier, chef des conspirateurs de la Lozère, est toujours en arrestation à Rodez: un membre demande que ce traître ne soit pas transféré à Paris, & soit jugé sans appel par le tribunal criminel du département de l'Aveyron. L'assemblée décrète cette proposition; elle ordonne en outre que ses commissaires à Rodez entendent les déclarations de Charrier, en présence de deux membres de l'administration & de deux membres de la société populaire: ces déclarations seront envoyées à la convention.

Le conseil-général du district de l'Aigle, département de l'Orne, adhère à l'insurrection du 31 mai.

Le ministre de l'intérieur vient rendre compte de l'exécution du décret qui accorde aux administrations rebelles trois jours de délai pour venir à résipiscence. Ce décret n'a encore produit aucune rétractation: ce qui est fort bizarre, c'est que les départemens fédéralisés n'ont pas cessé de correspondre avec le ministre; celui du Calvados même, qui paroît le plus opiniâtre, sollicite près du ministre des secours en grains.

Une lettre de Toulouse, en date du 2 juillet, annonce que les citoyens de cette ville, décrétés d'arrestation, ont été arrêtés sans troubles: quelques-uns ont échappé aux recherches. La tranquillité regne à Toulouse; les sections ont cessé leur permanence; toutes sont fortement attachées à la république une & indivisible: l'un des réfugiés, le citoyen Ruffa, est à Bordeaux, où il a ouvert un cours de fédéralisme.

Levasseur dit que deux bataillons de la Gironde, actuellement dans l'armée du centre, veulent la quitter & retour-

ner dans leur département. Levasseur propose de les déclarer inutiles, & de les désarmer, s'ils persistent dans leur résolution.

Danton observe que des loix existent contre les déserteurs; il rassure la convention sur l'état des départemens, & dit que la France entière va river la constitution, & déconcerter les intrigans. Par motion incidente, il demande que chaque commune, en députant un citoyen pour apporter son vote sur la constitution, envoie aussi deux hommes armés, pour former une réserve qui protégeroit Paris contre les tentatives des fédéralistes.

Levasseur assure que le fait dont il a instruit la convention est consignés dans une lettre de Biron au ministre de la guerre.

Robespierre dit que, dans les armées de l'intérieur & des Pyrénées, des dissensions fatales existent contre les bataillons de Paris & ceux de la Gironde. Les Parisiens ont pour cri de ralliement, *vive la république une & indivisible*; les Girondins crient seulement, *vive la république*, & ajoutent, à bas les anarchistes & les factieux. Déjà des rixes & des combats singuliers ont fait perdre à la république plusieurs de ses défenseurs.

Barrière convient que de telles dissensions désolent l'armée du centre, mais qu'il n'en est pas de même de celle des Pyrénées qui est toute entière à la république, & où les bataillons de Bordeaux sont dans les vrais principes. — Renvoyé au comité de salut public.

Barrière lit ensuite un mémoire des représentans députés, Mathieu & Treillard, actuellement à Périgueux; ce mémoire est en date du 30 juin. Les deux députés étoient arrivés à Bordeaux, le 24, & sur-le-champ on leur donna des gardes. Le président du département les interrogea avec insolence: le peuple étoit égaré au point qu'on lui avoit fait croire que Marat étoit maître de Paris. Un jour Treillard voulut sortir sans garde; un fusilier se présente pour l'empêcher de sortir: *Je suis de ces gens qu'on tue, mais qu'on n'arrête pas. — Au moins nous vous accompagnerons. — Je ne vous en empêche pas.* Le comité de salut public de Bordeaux, après une longue discussion, ordonna que les deux représentans seroient mis en liberté. Il paroît démontré que le royalisme regne à Bordeaux; car les assignats qui portent l'effigie du ci-devant roi, y sont préférés aux autres; car, au spectacle, un individu s'est permis de crier *vive Louis XVII.* & l'on ne sait s'il a été puni. — La convention décrète que le mémoire des citoyens Treillard & Mathieu sera imprimé, & que le ministre de la justice prendra des renseignemens sur les poursuites qui ont dû être dirigées contre le proclamateur de Louis XVII.

On décrète ensuite deux articles, dont voici la substance:

1°. Il est défendu aux fabricans d'armes, sous peine de dix ans de fers, d'envoyer des armes sans en avoir fait la déclaration à leurs municipalités;

2°. Les administrateurs & municipaux ne pourront, sous peine de destitution, laisser passer des armes destinées pour les administrations rebelles.

Un particulier, convaincu d'avoir provoqué le rétablissement de la royauté, a été condamné à mort par le tribunal criminel du Pas-de-Calais. Ce jugement a été exécuté immédiatement.

Les nouvelles de l'Isère & de Lyon sont très-satisfaisantes; les actions des aristocrates y baissent sensiblement. — Les administrateurs de la Marne rétractent leurs arrêtés liberticides.

Les représentans députés à Nantes, écrivent encore, en date du 2 juillet, que l'armée de la république marche sur trois colonnes qui se réuniroit à Ancenis; là, on attendra

des nouvelles de Tours; ensuite on ira vers Angers: il y a lieu d'espérer que, d'ici à huit jours, la rive droite de la Loire sera parfaitement balayé.

Une lettre du procureur-général-syndic des Pyrénées Orientales, datée de Perpignan, le 27 juin, annonce que la place de Bellegarde a été forcée de se rendre aux Espagnols, le 25, après 24 jours de bombardement: tous les canons étoient démontés & les affûts brisés; la plupart des ouvrages & des calemates étoient détruits, & le soldat n'étoit plus à l'abri de la bombe: la garnison, qui n'avoit que pour quelques jours de vivres, n'a pu obtenir que les honneurs de la guerre. Dans le conseil de guerre, sur 21 membres qui le composoient, 14 ont voté pour rendre la place, & 7 pour s'enfvelir sous ses ruines. Si malheureusement Perpignan succombe, les Espagnols pourront envahir les départemens du midi: l'ennemi est fort de 30 à 35 mille hommes, dont 5 à 6 mille de cavalerie.

Le général D'flers, commandant en chef de l'armée des Pyrénées Orientales, écrit, en date du premier juillet, que l'ennemi, dans une attaque tentée sur Collioure & Mont-Libre, a perdu environ 200 hommes: cependant la position de l'armée est à la veille d'être attaquée. — Une autre lettre particulière, annonçant, ainsi que celle de D'flers, la prise de Bellegarde, porte que les Espagnols vont en force sur Collioure & Mont-Libre.

La convention décrète que le ministre de la guerre fera partir sur-le-champ & en poste, 12 pièces de canon avec leurs caissons, 6 obusiers & une compagnie de canoniers: ce ministre fera connoître à la convention les noms des sept braves qui ont voulu s'enfvelir sous les ruines de Bellegarde.

Séance du dimanche 7 juillet.

Les sections des Droits-de-l'Homme, du Fauxbourg-du-Nord, de Bon-Conseil & des Sans-Culottes apportent leurs votes d'acceptation; on réitère en leur présence la lecture d'une lettre adressée à Biron par Westermann, & datée du quartier-général de Châtillon-sur-Sevres, le 3 juillet; en voici le contenu:

« Je suis arrivé, général, comme je vous l'avois promis, à Châtillon, aujourd'hui, non pas sans peine. J'ai trouvé dans mon chemin une hauteur occupée par 8 ou 10 mille brigands, avec dix pièces de canon braquées sur nous. La position des ennemis étoit si avantageuse, que j'ai hésité un moment; cependant, persuadé de la bravoure de nos troupes & de la justice de la cause que je défends, j'ai attaqué l'ennemi d'une si vive force, qu'après un combat de plus de deux heures, j'ai fait une trouée, & le prenant par derrière, je lui ai enlevé trois pièces de canon. Profitant de cet avantage, je l'ai attaqué de toutes parts, & suis parvenu à le mettre complètement en déroute; il y en a eu plus de 2 mille tués, & je vous dirai qu'il y a eu très-peu de prisonniers: un de leurs chefs, dont on ignore le nom, a été tué: j'ai perdu au moins 50 hommes de ma légion, qui étoit en avant; les autres bataillons ont peu souffert. — A l'instant, j'ai marché sur Châtillon, en réunissant toutes nos forces. J'ai trouvé un pont de pierre coupé, & des ennemis qui vouloient le défendre: j'ai fait combler le pont, & chassé l'ennemi devant moi; mon armée y a passé sans le moindre malheur. — Arrivé à une lieue du camp de Châtillon, l'ennemi s'étant emparé d'une hauteur où il avoit

placé du canon, je l'ai encore débûsqué de là, & marché au pas de charge sur lui pendant une heure de chemin. — Avancé sur Châtillon, j'ai trouvé un retranchement & la chaudière coupée; j'ai encore vaincu cet obstacle, & l'ennemi fuyant de toutes parts, je suis entré dans Châtillon, qui est leur quartier-général, leur comité central & le lieu de leur rassemblement. — A sept heures du soir, j'ai eu le bonheur de délivrer environ 600 prisonniers de troupes de ligne; j'ai délivré tous les épouses des administrateurs & juges de la malheureuse ville de Parthenay, que les brigands avoient emmenés en otages. — Ayant appris que l'ennemi avoit emmené sept pièces de canon, moitié à Cholet, moitié à Mortaigne, j'ai fait courir sus, pendant plus de deux heures, ma cavalerie, qui a fait un massacre terrible des brigands: & qui a eu encore le bonheur de délivrer 30 prisonniers de ligne qu'ils avoient emmenés avec eux; mais les chevaux étant sur les dents, nous n'avons pu les poursuivre plus loin. — L'on m'a amené deux petites pièces, plusieurs chevaux & bœufs: voilà assurément une journée bien victorieuse; mais, manquant absolument de munitions, il m'est impossible de pousser à Cholet. Je suis prévenu que les brigands ont répandu le bruit que toutes leurs forces devoient marcher sur la légion du Nord pour l'exterminer complètement: quoique je ne craigne point ces fanfaronnades, je dois être raisonnable, & ne point exposer un corps qui a encore bien des services à rendre à la république. Je me contenterai donc, demain, au lieu d'aller à Cholet, de brûler encore les châteaux de *Lescure* & de *la Roche-Jacquelin*, appartenans à deux chefs de brigands qui avoient promis de promener ma tête dans Châtillon. — Il me faut des munitions qui n'arrivent pas. En attendant qu'il m'arrive des secours, je ferai ma retraite sur Bressuire, où j'attendrai l'ennemi de pied ferme, car on m'assure que l'armée de Nantes marche sur moi. — Je ne puis encore vous dire quels sont les magasins de l'ennemi: tout ce que je fais, c'est que je me suis emparé de leur imprimerie. L'on m'annonce des vins, farines, eaux-de-vie & munitions: demain, je verrai le tout par moi-même: je ferai faire des proclamations dans tout le voisinage, quoique les habitans fuient devant nous, sachant qu'ils sont coupés: cependant j'espère avoir détruit leur recrutement & leur avoir enlevé bien des déserteurs. — Je suis vraiment fâché de retrograder, car mon intention étoit de marcher droit sur Nantes. J'attendrai de vos nouvelles cette nuit, & si j'en reçois de bonnes, je pourrai encore exécuter mon projet ».

P. S. J'ai oublié de vous dire que j'ai enlevé le drapeau blanc de l'armée catholique, qui est en taffetas blanc aux trois fleurs de lys d'or: je vous le montrerai, si vous n'aimez mieux le venir voir. — Vifs applaudissemens.

La convention reçoit en même tems une lettre de ses commissaires à Niort, datée du 5 juillet, dans laquelle, après avoir annoncé les succès brillans de Westermann, les commissaires ajoutent: « La convention ne doit pas concevoir d'alarmes sur les demandes que fait Westermann d'hommes & de munitions: comme les communications sont difficiles, ce général ne savoit pas, lorsqu'il a écrit sa lettre, que les munitions & les renforts étoient prêts à lui arriver: la convention peut se tranquilliser sur ce point ».

Pay. de l'hôtel-de-ville de Paris, six derniers mois 1792.
Lettre T.